

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2020

Membres présents : Michel Seveyrac , Jacqueline Balazun, Jérôme Montéremal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, André Jouve, Christian Métaireau.

Membre excusés : Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.
Christiane Coppé, procuration donnée à Christian Métaireau
Samuel Bonin à partir de 19h15, procuration donnée à Bernard Bonin

Ordre du jour : Ouverture de séance à 18h.

Michel Seveyrac, Maire, nous indique qu'il supprime de l'ordre du jour le point 2-e concernant la prise en charge des factures du SICV (syndicat intercommunal du canton de Valgorge), suite à l'impossibilité pour la préfecture, en l'état, de déclarer sa dissolution et demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter trois points en nous les citant. Ces points seront abordés en **2 (finances)** : points e, f et g. L'ensemble des conseillers accepte cette demande.

- **Approbation du dernier compte-rendu :**

A la demande de Michel Seveyrac, Maire, et en l'absence de demande de modifications, le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité.

1- Administration Générale

a – Prêt EHPAD « Val de Beaume » passé à Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises

Le 29 janvier 2014, l'EHPAD « Val de Beaume » avait souscrit un prêt de 100 000€ auprès de la Banque des Territoires, pour une durée de 15 ans. La mairie avait alors dû «se porter caution». Suite à la fusion d'établissements, la caution pour le reste des remboursements est transférée au « Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de contrat.

b – Solde dossier Retraite-Invalidité ATSEM :

Le dossier Retraite de Madame Djamilia DUPRA a été accepté à partir de janvier 2018 ainsi que demandé. Suite à un retard de traitement de ce dossier la mairie avait prolongé le versement de son salaire jusqu'à fin 2019.

La caisse de retraite « CNRACL » a versé à madame DUPRA un rappel de 4866.27€ pour cette période. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement par Madame DUPRA à la mairie, de cette même somme.

c - Stagiairisation poste ATSEM :

Le poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), est vacant depuis le 1^{er} janvier. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la stagiairisation de l'agent actuellement ce poste en contrat précaire.

d - Reconduction emploi saisonnier pour le camping :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la reconduction du poste saisonnier pour le camping, pour monsieur Jaques RIEU, à partir du 1^{er} avril et ce jusqu'au 30 octobre 2020, sur la même base horaire de 14h. Le rajout d'heures pourra être possible ponctuellement pour des travaux supplémentaires à l'entretien courant du camping.

2 - Finances

a - Compte Administratif –M49 :

Bernard Bonin nous présente le Compte Administratif du Budget Eau –Assainissement. Voir tableau de présentation global joint au compte-rendu.

Ce budget s'équilibre avec un excédent de fonctionnement de 29 700.35€ et de 1 173.03€ en investissement. Divers travaux ont été réalisés en 2019, mais principalement l'adduction en eau potable du hameau du Tanarguier. A noter également que le raccordement au réseau d'assainissement du bas du village de St Martin prévu au budget 2019, n'a pu être réalisé, faute d'accord de subventions.

En l'absence de Michel Seveyrac, Maire, le conseil municipal approuve ce compte Administratif, avec 7 voix pour (pas de voix pour Maxime Seveyrac) .

b- Tarification AEP/Assainissement :

Considérant l'excédent de fonctionnement de 2020 de ce budget M49 et malgré les gros projets de raccordement au réseau d'assainissement de St Martin et de Chastanet, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs eau-assainissement pour l'année 2020. (A noter une importante augmentation de ces tarifs en 2015).

c – Dossier DETR (dotation des Equipements des Territoires Ruraux) et DSIL (dotation de Soutien à l'Investissement Local) :

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de solliciter l'aide de l'Etat au travers de ces deux types de subventions pour les dossiers suivants :

- Projet photovoltaïque pour les toits de l'école, du CSRI et du commerce, pour un montant de 75 000€ (soixante-quinze mille euros)
- Installation d'une citerne incendie au Mazel, à proximité de la future station de carburants, pour 25 000€ (vingt-cinq mille euros)
- Réfection d'un mur de soutien de la voie communale près du château à Chastanet, pour 28 000€ (vingt-huit mille euros).

d – Dossiers Pass Territoires :

Une étude de faisabilité a été réalisée par le SDE pour le raccordement au réseau d'assainissement du hameau de Chastanet et la réfection de la conduite de l'eau potable du pont de Chastanet à la réserve au-dessus du château. L'ensemble de ces travaux est chiffré à 1 million d'euros. Une première tranche comprenant le changement de la conduite d'eau, pose de la conduite d'assainissement et pose des regards de branchement pour les habitations à proximité de cette conduite, est chiffrée à 600 000€ (six cent mille euros).

Bernard Bonin, qui nous présente ce projet, estime que si l'on peut obtenir une subvention de 30% du Département (subvention « Pass Territoires ») et une subvention du même type de l'agence de l'eau, la commune devrait pouvoir réaliser cette 1^{ère} tranche du projet. La commune aura des recettes supplémentaires, liées à la trentaine de branchements, aux abonnements à l'assainissement et taxes d'assainissement. Le solde approximatif de 175 000€ pourrait être budgété par les excédents de fonctionnement et un emprunt, sachant que certains remboursements de prêts vont arriver à échéance prochainement sur ce Budget M49.

Le traitement de boues supplémentaires reste à considérer notamment pour une courte période d'été. Une orientation vers des lits de compostage à roseaux est à envisager. L'ensemble « mécanique » de la station d'épuration a été prévu pour englober l'assainissement de Chastanet.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de solliciter l'aide du Département au travers d'une subvention « Pass Territoires », pour la réalisation de ce projet.

e – Achat terrain quartier du Fraysse :

En lien avec notre projet communal de création d'un futur lotissement au dessus du Villard, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le principe de l'acquisition de la parcelle AC 207, d'une surface de 1035m², pour le prix de 5€ le m², sous réserve de l'acceptation du PLUI par la préfecture.

f – Achat Mécalac d'occasion :

Michel Seveyrac nous indique qu'une opportunité se présente pour l'acquisition d'un mécalac plus récent que le notre et mieux adapté aux besoins de la commune car équipé d'un godet « Drop », pour 19 000€. Une proposition de reprise de notre mécalac actuel, plus vétuste, nous a été faite pour 8 000€.

Le conseil municipal, avec 7 voix pour et une abstention accepte le principe de cet achat en lien principalement avec le gain de temps que l'équipement supplémentaire de ce mécalac devrait entraîner pour les employés communaux. Une personne n'a pas participé à ce vote.

g – Tarification ANTARGAZ :

Actuellement la commune est en contrat avec la société Primagaz pour les logements communaux équipés d'une chaudière gaz. Cette Société facture la tonne de gaz à 2280€ aux locataires.

La société Antargaz qui fournit le gaz pour les logements de l'ancienne gendarmerie et pour le bâtiment administratif de la mairie au Mazel, nous propose un tarif à 1300€ TTC la tonne pour nos bâtiments communaux, avec un contrat de 10 ans (les citernes de gaz seraient changées par le fournisseur).

Cette Société nous propose également de nous fournir l'électricité (marché ouvert à la concurrence à partir de 2020), avec un contrat d'engagement de 2ans, 6 mois d'abonnement gratuit et environ 10% de réduction sur la consommation, par rapport à EDF, ce qui ferait une économie approximative de 2700€ sur 2 ans. De plus, si la commune accepte cette proposition, le tarif de fourniture du gaz passerait à 1100€ la tonne. Christian Métaireau aurait souhaité une garantie de non augmentation abusive du prix du gaz pendant la période contractuelle des 10 années. La question va être posée au commercial de la société Antargaz.

Le conseil municipal accepte donc avec 8 voix pour et une abstention, la proposition d'Antargaz pour la fourniture de l'électricité pour 2 ans pour les 12 compteurs des bâtiments communaux (hors logements locatifs) et le gaz au tarif de 1100€ la tonne pour les logements. Ce choix est fait en regard de la baisse de charge du chauffage pour les locataires.

3- Locations + Devis :

a - Local infirmières :

Lors de la réunion du 20 décembre 2019, nous avons décidé la mise à disposition du local, ancien bureau de l'entreprise Sélig, aux trois infirmières libérales de notre secteur, pour l'installation de leur cabinet. Une quatrième professionnelle de santé souhaite partager ce local avec les infirmières, pour exercer son activité d'acupuncture.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'établir une convention de mise à disposition gratuite de ce local, pour un an. Les charges d'électricité, de chauffage et la consommation de l'eau seront payées par les quatre utilisatrices. L'installation du réseau Internet et la remise en service du compteur électrique vont être pris en charge par la commune.

b - Renouvellement convention local section « Bien-être » :

La mise à disposition gratuite de la partie attenante à l'ancien cabinet médical, actuellement utilisé par les infirmières, arrive à échéance fin janvier.

Le conseil municipal, considérant qu'il manque d'éléments pour une décision définitive de reconduction de mise à disposition ou de location de ce local, décide de prolonger d'un mois la mise à disposition gratuite actuelle dans l'attente d'une décision d'ici fin février. A noter que l'électricité de

ce local étant sur le même compteur que la pièce actuellement occupée par les infirmières, il n'est pas possible d'en comptabiliser la consommation.

c – Ancien office du tourisme :

Lors de la réunion du 20 décembre 2019, nous avons délibéré pour la mise à disposition du local de l'office de tourisme à Madame Richier pour une durée de 6 mois, pour un loyer de 150€ par mois, pour l'exercice de son activité de « repas traiteur ». Considérant l'importance du travail et des frais pour l'installation de cette activité, Madame Richier souhaite un contrat d'un an minimum. A rappeler également qu'un comptage précis des charges d'électricité, d'eau et de gaz est impossible, puisque les installations sont communes avec le local attenant, occupé par le comité des fêtes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la location de ce local pour un an, pour le loyer mensuel de 150€ (cent cinquante euros), charges comprises.

Clôture de la séance à 20h15